

**Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale
du 31 mars 2025**

**Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/10**

Nombre de Membres
en exercice : 13
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente
Mme Carole BERGER JACOB, Mme Ghislaine CLEMENT, Mme Marie-José DASSONVILLE, M. Michel BOULESTEIX, M. Jean DECROIX M. Jean-Michel GARROY, Mme Marie-Hélène GOIX, M. Christian TETARD, Mme Bernadette VOOGSGERD.

Absents :

M. Guy BIGNON, Mme Chimina NEGLOKPE

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. Philippe AUDEBERT a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du centre communal d'action sociale en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Procédant au règlement définitif du budget 2024, propose de fixer comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		
LIBELLES	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		15 415,73
Opérations de l'exercice	96 999,02	96 847,62
TOTAUX	96 999,02	112 263,35
RÉSULTATS DE CLOTURE		15 264,33
RESTES A RÉALISER		
RESULTAT DEFINITIF 2024		15 264,33

Considérant l'élection de Mme Claudine THIRANOS comme Présidente de séance,

Après que Monsieur le Président ait quitté l'Assemblée,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Claudine THIRANOS